

# Les principaux faits saillants en environnement

## *Introduction*

Nous avons constaté dans notre brève recherche que l'information sur l'état de l'environnement dans la MRC de Joliette n'est pas très abondante. Le Conseil régional de l'environnement avait d'ailleurs réalisé le même constat pour l'ensemble de la région de Lanaudière.

Cet état de fait a d'ailleurs amené cet organisme à entreprendre un bilan environnemental de la région qui se voulait à la fois relativement complet et accessible à la compréhension générale de notre population.

Malheureusement, faute de ressources adéquates, ce bilan n'en est encore qu'à l'étape de la planification et de l'organisation. Mais déjà, il permet de saisir plus précisément les lacunes dans notre connaissance du milieu et des impacts de nos activités et de notre population sur celui-ci.

Nous avons divisé notre survol environnemental en 7 thèmes : l'eau, les matières résiduelles, la qualité de l'air, l'agriculture, les transports, les acteurs en environnement et les problèmes globaux.

## *L'eau*

### **Eau potable**

En 1995, environ 77% de la population utilisait de l'eau provenant d'un réseau d'aqueduc. La majeure partie de cette eau provenait de la rivière l'Assomption et subissait un traitement complet : sédimentation, floculation, décantation, filtration et désinfection. De plus, afin de réduire l'agressivité de l'eau, on effectuait un ajustement de pH.

En conséquence, environ 23 % de la population s'approvisionnait à partir de puits privés sur lesquels on a peu d'information. Selon la Direction de santé publique, une bonne partie de ces puits s'approvisionnaient dans la nappe superficielle. Or dans les terres sablonneuses, ce qui est souvent le cas dans la MRC de Joliette, la nappe est particulièrement vulnérable aux contaminations.

### **Eaux usées**

8 municipalités sur 10 possèdent un réseau d'égouts. En 1999, on estimait que 75 % de la population était raccordé à un de ces réseaux. Avec la mise en service des étangs aérés des municipalités du grand Joliette, de Saint-Thomas et de Saint-Paul, tous ces réseaux d'égouts font l'objet d'un traitement d'épuration des eaux usées avant leur rejet dans les rivières.

Il y a donc environ 25% de la population qui déversait ses eaux usées ailleurs que dans un réseau d'égout : système de fosse septique ou aucun assainissement. Il existe peu de données sur la conformité des systèmes d'épuration des eaux usées des résidences isolées et de leur effet direct sur les eaux de surface.

### **Eaux de surface**

Trois rivières passent sur le territoire de la MRC de Joliette : la rivière l'Assomption, la rivière Chaloupe et la rivière Bayonne, sur le territoire de Notre-Dame-de-Lourdes. La qualité de l'eau de la rivière l'Assomption est généralement considérée comme bonne à la hauteur de Joliette (on s'y baigne à Saint-Charles Borromée). En aval de l'agglomération de Joliette, la qualité s'est beaucoup améliorée depuis la mise en service des étangs aérés. Cependant, la rivière subit tout de même l'impact des activités agricoles, impact qui va en grandissant à mesure qu'elle coule vers le sud. Les rivières Chaloupe et Bayonne subissent de la même manière l'impact des activités agricoles sur le territoire de la MRC et en aval.

Sur l'ensemble des terres sablonneuses de la MRC, la nappe phréatique de surface est considérée vulnérable à la pollution par les engrais chimiques ou organiques et par les pesticides. Au début des années 90, des contaminations des nappes d'eau aux nitrates ont été rapportées dans les puits de certaines résidences en bordure des champs cultivés.

### **Eaux souterraines**

La cartographie des nappes d'eau souterraines n'a jamais été réalisée. L'information manque dans ce domaine.

## *Les matières résiduelles*

Ayant obtenu une délégation de compétence de ses municipalités membres, la MRC de Joliette assume directement depuis plusieurs années la gestion des matières résiduelles d'origine domestique.

La MRC réalise aux cinq ans un devis d'ensemble pour la collecte et la disposition des déchets domestiques et la collecte sélective sur son territoire. Un seul entrepreneur, propriétaire du seul site autorisé dans le schéma d'aménagement de la MRC, le site de Saint-Thomas, assure ce service. On y trouve aussi un centre de compostage, un centre de traitement des boues de fosses septiques et une usine de valorisation énergétique des biogaz. La MRC compte aussi un centre de tri des matières recyclables et un écocentre à Saint-Paul.

En 2005, la MRC a réalisé son Plan de gestion des matières résiduelles. Ce plan détaille les équipements disponibles, les quantités de déchets devant être traités et les objectifs de récupération à atteindre en 2008. On peut y lire qu'en 2001, dans le secteur municipal, 26 463 tonnes métriques de matières résiduelles ont été produites, 6 224 tonnes ont été récupérées et 20 239 tonnes enfouies. En 2008, la MRC prévoit que 27 361 tonnes seront produites, 16 236 récupérées et 11 126 enfouies. Si on considère l'ensemble des matières en provenance du territoire, 83 800 tonnes ont été éliminées au site en 2001 (incluant les secteurs des industries, commerces et institutions (ICI) et celui des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) et excluant les boues de la papetière Scott Paper de Crabtree). Ce total se verra diminué à 39 000 tonnes en 2008 si les objectifs de récupération sont rencontrés.

Depuis le mois d'avril 2005, le site de Saint-Thomas est rempli à pleine capacité. Un décret d'urgence permet d'y empiler en hauteur les déchets jusque vers la fin de 2006. Un très grand agrandissement a été demandé par le promoteur, soit 650 000 tonnes par année pour un total de 21,2 millions de tonnes. Ce projet a passé l'étape des audiences publiques du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) mais n'a pas encore été autorisé par le gouvernement. S'inscrivant dans l'esprit du projet de loi sur le développement durable, le BAPE a jugé ce projet inacceptable parce qu'il ne permet pas de concilier les composantes sociale, environnementale et économique du développement durable. L'agrandissement de ce site fait d'ailleurs l'objet d'une vive opposition de la part des

municipalités voisines de la MRC de D'Autray et d'une bonne partie de leur population, principalement parce qu'il est source de nuisances et qu'il suppose l'importation (surtout de Montréal) de grandes quantités de déchets à enfouir.

### *La qualité de l'air*

Il n'y a pas à Joliette, de station IQA (indice de la qualité de l'air) ni de station info-smog. Pourtant, des sources de pollution de l'air existent comme ailleurs : transports, industries, chauffage au bois, feux à ciel ouvert. Nous ne savons pratiquement rien des quantités de polluants qui sont présents dans l'air : smog, ozone troposphérique, particules fines respirables, polluants organiques persistants (POP) et composés organiques volatils (COV).

La MRC hébergeant plusieurs grandes industries, la qualité de l'air de Joliette souffre périodiquement de la présence de poussières. En 2000, l'atmosphère de Joliette contenait une moyenne annuelle de 72 microgrammes de particules en suspension par mètre cube. En 1992, on en mesurait 53 alors que la norme est de 70. Cette situation est répertoriée comme étant la pire au Québec.

Comme nous ne pouvons pas évaluer la consommation de carburants fossiles dans la MRC, nous ne connaissons pas les quantités de GES (gaz à effet de serre que nous émettons).

### *L'agriculture*

L'agriculture occupe une place économique importante dans la MRC de Joliette. On estime que 15,5% des revenus déclarés provenaient d'activités agricoles. En termes de territoire, elle occupe plus de 50 % de la superficie totale. Le nombre de fermes ainsi que les superficies exploitées sont en baisse depuis plusieurs années. Cependant, les exploitations qui restent sont plus importantes que celles du passé. Ceci implique que le poids démographique des agriculteurs diminue.

En 2002, le nombre de fermes dénombrées dans la MRC était de 298. Les superficies exploitées y étaient de 22 250 ha : la ferme moyenne s'étend sur 75 ha.

L'élevage, les cultures céréalières et les cultures maraîchères comptent parmi les principales activités. Les superficies où on cultive des légumes frais sont en augmentation. Les plus importantes superficies en légumes sont consacrées à des cultures de carottes, de brocoli et de maïs sucré frais.

L'agriculture est l'activité économique ayant le plus d'impacts sur la qualité de l'eau, principalement de l'eau de surface. En termes de protection de la qualité de l'eau, les bassins versants de nos rivières sont considérés comme « dégradés ». On considère que 80 % de la pollution diffuse (surtout de l'azote et du phosphore) affectant ces rivières provient du lessivage et du drainage des terres agricoles.

Lors d'un sondage réalisé au printemps 2002 auprès des producteurs agricoles, 19 % des répondants de la MRC de Joliette ont dit avoir déjà cultivé ou cultiver encore des plantes OGM. Parmi ceux-ci, les 2/3 y consacraient moins du quart de leur superficies en culture. Ces cultures OGM sont en très grande majorité du maïs destiné à l'alimentation animale et du soya. Comme partout ailleurs au Québec, les cultures OGM sont en progression.

## *Les transports*

La grande majorité des déplacements s'effectuent par la route, que ce soit en automobile pour les personnes ou en camion pour les marchandises. Le système de transport en commun vers les autres MRC et les autres régions est minimal.

Les données du recensement de 2001 de Statistique Canada indiquent que 30,3 % des travailleurs résidents de la MRC de Joliette occupent un emploi à l'extérieur de la MRC. On peut y déceler un besoin de transport en commun abordable et efficace vers Repentigny et Montréal, afin de réduire l'usage de l'automobile et la consommation d'énergie fossile.

## *Les acteurs en environnement*

À plusieurs égards et de plus en plus, les municipalités et la MRC se voient confier des responsabilités au niveau de la gestion, de la planification et de la réglementation environnementale : matières résiduelles, gestion des eaux potables et usées, protection des cours d'eau, gestion des nuisances notamment au niveau agricole.

Plusieurs municipalités s'engagent maintenant dans le soutien de démarches d'animation territoriale et de participation citoyenne dans une perspective de développement durable. En ce qui concerne les services municipaux et les administrations municipales, nous ne connaissons pas de municipalité dans la MRC qui se soit engagée dans une démarche de planification stratégique d'une politique environnementale ou d'un plan vert.

La MRC de Joliette compte quelques groupes dont la mission est à caractère environnemental. Cependant le territoire d'intervention de ces groupes dépasse généralement celui de la MRC. Voici les principaux groupes ainsi que leur mission :

- Le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL)  
Concertation régionale en matière d'environnement, consultation et information auprès de la population en général et promotion du développement durable.
- L'Association pour l'air pur (ALAP)  
Amélioration de la qualité de l'air, sensibilisation aux effets indésirables et néfastes de l'utilisation de plus en plus répandue du chauffage au bois et des feux extérieurs.
- La Corporation de l'aménagement de la rivière l'Assomption (CARA)  
Organisme de bassin versant de la rivière l'Assomption, planification de certains usages et de la restauration de la qualité de l'eau, protection de la faune aquatique, aménagement d'infrastructures et tenue d'activités à caractère récréotouristique.
- La Coopérative de gestion des engrais organiques de Lanaudière (COGENOR)  
Gestion de l'utilisation des fumiers en surplus dans Lanaudière.
- Le Comité de suivi environnemental de Lanaudière (COSE)  
Suivi environnemental des activités industrielles, tables de concertation citoyenne avec Ciment Saint-Laurent et NAF (anciennement Bédard-Cascades), problématiques de bruit.

Parmi les entreprises, on compte quelques entrepreneurs privés en gestion des matières résiduelles (récupération, recyclage, valorisation, enfouissement) et des laboratoires d'analyse d'eau ou des sols.

## *Les problèmes globaux*

Bien qu'ils ne soient pas propres à la MRC de Joliette, les problèmes globaux affectent la qualité de notre environnement et notre qualité de vie. Ces problèmes sont une conséquence de ce qu'on convient d'appeler les changements globaux et ils affectent l'ensemble de la biosphère et de ses habitants (l'ensemble des êtres vivants). Parmi ces problèmes, mentionnons :

- **les changements climatiques**

L'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre (GES) due aux activités humaines bouleverse le climat : réchauffement et événements météorologiques extrêmes. Il convient donc de se responsabiliser tant individuellement que collectivement pour diminuer nos émissions de GES en évitant de gaspiller l'énergie et en limitant le plus possible notre consommation que ce soit dans le domaine du chauffage, de l'éclairage ou des transports.

- **la pollution atmosphérique**

Même si on entend moins parler des pluies acides, le problème continue d'affecter nos lacs et nos forêts. De plus, l'ozone au sol provenant des émissions des automobiles est en hausse et contribue à la formation de smog qui affecte, entre autres, nos fonctions respiratoires ainsi que celles des animaux.

- **le développement de l'urbanisation**

L'augmentation de la population force à construire de nouvelles habitations, de nouveaux commerces et de nouvelles industries. L'étalement urbain est une conséquence directe de ce phénomène. Des changements se produisent donc dans l'utilisation du territoire et ces nouveaux usages urbains se font toujours au détriment du milieu naturel, des milieux humides et des écosystèmes. À l'heure où la surpopulation mondiale nous menace, le citoyen responsable doit « faire gaffe au développement ». Autrement dit, il doit se questionner devant l'adoption de politiques natalistes et devant la course sans fin au développement.

- **la perte de la biodiversité**

Tous les problèmes environnementaux, tant à l'échelle locale que globale affectent la santé des populations animales et végétales. Que ce soit par intoxication directe (comme pour les poissons dans nos rivières polluées) ou par perte des habitats à cause des changements dans l'affectation du territoire, l'impact global se résume en une diminution de la population (nombre des individus) et une diminution du nombre d'espèces (donc de leur variété).

Le *Rapport sur l'Évaluation des Écosystèmes pour le Millénaire*, publié l'an dernier par l'ONU, faisant écho à l'étude la plus complète jamais entreprise sur cette question à l'échelle de la planète, révélait qu'environ 60 % des services fournis par les écosystèmes et qui permettent la vie sur terre – par exemple la fourniture d'eau douce, les stocks de pêche, la régulation de l'air et de l'eau, la régulation des climats régionaux, des risques naturels et des parasites – sont dégradés ou surexploités. À la lumière de ces nouvelles connaissances scientifiques sur la dégradation déjà prononcée de notre environnement global, ce rapport nous interpelle tous à faire preuve d'une vigilance accrue en ce qui concerne la protection de nos écosystèmes et d'une nécessaire créativité dans l'ajustement de l'ensemble de nos pratiques. Selon les auteurs du rapport : « *Y parvenir réclamera cependant des changements radicaux dans notre manière de traiter la nature à toutes les étapes de la prise de décision, ainsi que de nouvelles façons de coopérer entre gouvernements, entreprises et société civile. Les signaux d'alarme sont là pour qui veut les voir...* ».

Sources : Ginette Gagnon, CLSC de Joliette  
Gilles Côté, Conseil régional de l'environnement de Lanaudière, 29 mars 2006.

**Sources bibliographiques**

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Rapport #211 - Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas, Juin 2005, 153 p.

Conseil de Direction de l'Évaluation des Écosystèmes pour le Millénaire, ONU, Résumé du Rapport sur l'Évaluation des Écosystèmes pour le Millénaire, Mars 2005, 35 p.

Fortin, Suzanne et Marie-Claude Bibeau, Profil de santé environnementale - Région de Lanaudière, Direction de la santé publique de Lanaudière, Septembre 1997, 59 p.

Gouvernement du Québec, Ministère de l'environnement, Portrait régional de l'eau, consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec, Lanaudière, 14 avril 1999, 29 p.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Portrait statistique sur l'environnement, site Internet.

MRC de Joliette, Schéma d'aménagement de la MRC de Joliette, 1998

Poissant, Céline, ACEF Lanaudière, Les OGM dans Lanaudière - Qu'est-ce que les producteurs agricoles produisent et utilisent chez nous?, Mars 2003, 125 p.

Poissant, Céline et Marie-Andrée Devynck, Agriculture écologique et développement social durable dans Lanaudière : le point de vue des acteurs du milieu, Direction de santé publique et d'évaluation de Lanaudière, Août 2005, 159 p.